

Amiante Sous Section 4 : Encadrant de chantier (Recyclage)

PUBLIC VISE

- Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire pour des personnels opérateurs de chantier et amené à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tel que défini dans l'arrêté du 23.02.2012 (Article R4412 – 139 du code du travail). Personnel ayant une mission de préventeur.

- Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

PRE REQUIS

- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans.

- Transmettre l'attestation de compétences correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

- L'employeur doit fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail, du travailleur délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements respiratoires.



OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPETENCES VISES

- Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4.
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation depuis la dernière formation.
- Renouveler son attestation de compétences d'encadrement de chantier d'interventions sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4)

Programme

Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

Retours sur expériences et partage de pratiques

- Retour d'expériences des stagiaires rencontrées depuis la dernière formation.
- Identification commune des points sensibles à traiter

Rappel théoriques et pratiques suivants les points sensibles identifiés

Présentation des évolutions réglementaires, des meilleures pratiques et des évolutions techniques en vigueur depuis 3 ans.



Mode d'évaluation

DUREE

- 1 jour soit 7 h de formation

METHODE ET MOYEN

PEDAGOGIQUE

- Partie théorique et partie pratique avec mise en situation sur une plateforme pédagogique
- Vidéoprojecteur.
- Présentation de matériel et d'EPI vierge de tout contact avec l'amiante
- Un livret pédagogique sera remis à chaque stagiaire en format papier.

VALIDATION

- En fonction des résultats aux tests l'organisme délivre une attestation de compétences niveau « encadrant de chantier » valable 3 ans.

TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.
- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.



Évaluation Théorique de 20 minutes

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence de l'amiante
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire

Évaluation pratique d'une heure

- L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Évaluer les risques liés à l'intervention
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
 - Gérer l'élimination des déchets amiantés
 - Réagir en cas d'incident/d'accident
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.
 - Faire appliquer aux opérateurs l'ensemble des moyens et des procédures.

SYLTIE GESTION

Siège : 46 rue Joseph Baudron

03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris

03000 Avermes

Mail : accueil.gestion@syltie.fr

Tel : 07.60.04.98.01

MAJ JUILLET 2024